

Décembre 2020/ Janvier 2021

Bonnes feuilles

Numéro 26



LES ENTREPRISES EN FRANCE



Janin Audas

Vice-président du Mouvement ETHIC
Commissaire aux comptes, Conseil du management,
Expert-comptable honoraire



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

En partenariat avec :



LES ENTREPRISES EN FRANCE



Janin Audas

*Vice-président du Mouvement ETHIC
Commissaire aux comptes, conseil du management,
Expert-comptable honoraire*

Si tout le monde a pris conscience de la structure du tissu des entreprises françaises, peu ont à l'esprit le poids des PME et des TPE dans la production. Et pourtant, les PME ont un apport très important dans l'économie de notre pays mais elles sont financièrement les plus fragiles, car sous capitalisées.

La dernière étude sur le tissu productif des entreprises en France, publiée en 2019 par l'INSEE, porte sur l'année 2017.

Le nombre total d'entités ayant une activité économique en France s'élevait à 3,855 millions entreprises. Si on exclut de ce nombre les sociétés holdings, les activités auxiliaires des services financiers, les entreprises des secteurs non marchands ayant une activité économique accessoire (administrations publiques, enseignement, santé et action sociale et activités associatives) et les exploitations forestières, le nombre d'entreprises du secteur marchand non agricole et non financier, se trouve ramené à 3,3 millions. Avec un peu plus d'un million d'autoentrepreneurs, le nombre d'entreprises du secteur marchand hors autoentrepreneurs est, en 2017, de 2 291 millions.

Par taille, ces entreprises se classent de la façon suivante :

2017	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Effectif salariés ETP	Chiffre d'affaires	Valeur Ajoutées	Total bilan	Investissements
			en milliers	en milliards €	en milliards €	en milliards €	en milliards €
GE*	246	20.552	3.270	1.291	350	4.120	75
ETI**	5.396	49.972	3.037	1.141	286	2.686	61
PME**	138.739	251.114	3.609	845	252	1.253	35
TPE****	2.146.609	2.189.635	2.267	488	176	759	30
Total	2.290.990	2.511.273	12.183	3.765	1.064	8.818	201

*Sont qualifiées de Grandes entreprises (GE), celles qui emploient plus de 5.000 salariés en équivalent temps plein, réalise un chiffre d'affaires de plus d'1,5 milliard d'euros et ont un total de bilan de plus de 2 milliards.

** Entre dans la catégorie de entreprises de taille intermédiaire (ETI) les entreprises entre 250 et 5.000 salariés, dont le chiffre d'affaires va de 50 millions à 1,5 milliard et dont le bilan totalise entre 43 millions et 2 milliards.

*** Sont qualifiées de PME les entreprises en dessous des seuils des ETI : moins de 250 salariés, moins de 50 millions de chiffre d'affaires et moins de 43 millions de bilan.

****Les Très petites entreprises ou microentreprises sont une sous-catégorie de PME de moins de 10 salariés et de moins de 2 millions de chiffre d'affaires et de total de bilan.

Au-delà des chiffres en valeur absolue, il est intéressant de mesurer en valeur relative l'apport de chaque catégorie d'entreprise à la production nationale des entreprises du secteur marchand (hors secteur financier et agricole).

2017	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Effectif salariés ETP e	Chiffre d'affaires	Valeur Ajoutées	Total bilan	Investissements
			en milliers	en milliards €	en milliards €	en milliards €	en milliards €
GE	0,01 %	0,82 %	26,84 %	34,29 %	32,89 %	46,72 %	37,31 %
ETI	0,24 %	1,99 %	24,93 %	30,31 %	26,88 %	30,46 %	30,35 %
PME	6,06 %	10,00 %	29,62 %	22,44 %	23,68 %	14,21 %	17,41 %
TPE	93,70 %	87,19 %	18,61 %	12,96 %	16,54 %	8,61 %	14,93 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Il ressort de ce tableau que 99,7 % des entreprises en France sont des PME de moins de 250 salariés dont 93,7 % de TPE de moins de 10 salariés et 6 % des entreprises ont entre 10 et 250 salariés.

Concernant les effectifs employés, avec 48 % des emplois salariés, les PME et les TPE emploient un plus grand nombre de salariés que les Grandes entreprises (34 %) et que les ETI (30 %).

Le chiffre d'affaires (réalisé en France) des grandes entreprises ressort à un peu plus d'un tiers, autant que les PME et TPE ; les ETI en réalisant 30 %.

Il est étonnant de constater que la valeur ajoutée produite par les PME et TPE (40 %) est supérieure à celle des ETI (27 %), mais également des Grandes entreprises (33 %). Concernant le total des bilans, il n'est pas surprenant que celui des Grandes

entreprises ressorte à plus de 46 % puisque le total du bilan représente le montant des capitaux engagés pour l'ensemble de l'activité des entreprises. Les ETI mobilisent 30 % et les PME et TPE 23 % des capitaux.

Quant aux investissements, la palme revient, bien entendu, aux Grandes entreprises avec 37 %, mais la performance des PME et TPE est loin d'être négligeable car leurs investissements représentent un peu plus de 32 % de l'investissement total.

La crise économique engendrée par la crise sanitaire aura fragilisé les entreprises, particulièrement les TPE et les PME ; nous estimons le nombre de défaillances d'entreprise à venir à plus de 100.000, soit le double des défaillances enregistrées en 2019. A titre de comparaison, en 2009, au plus fort de la crise financière, il y a eu plus de 63.000 défaillances.

Une défaillance d'entreprise c'est, à 90 %, une liquidation judiciaire, la ruine de l'entrepreneur, le chômage pour les salariés, des créances impayées pour les fournisseurs et les autres créanciers, et, trop souvent, une rupture familiale et une dépression du chef d'entreprise qui se retrouve au RSA.

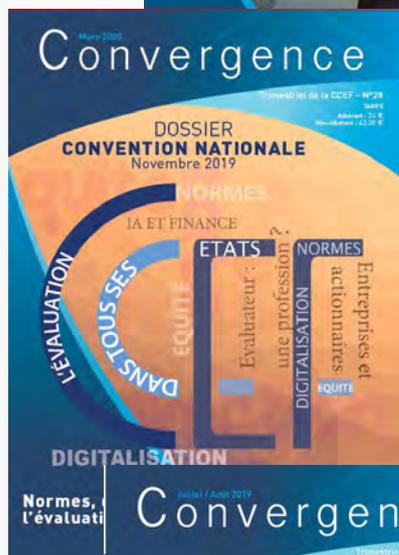
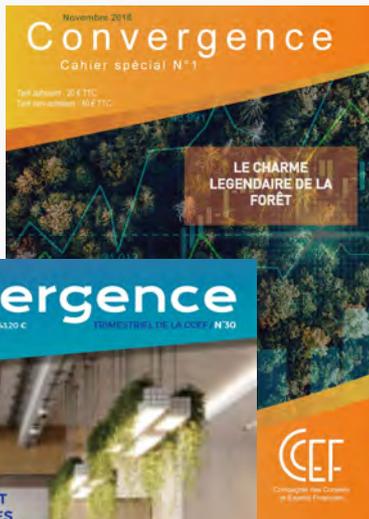
Afin d'éviter cette catastrophe annoncée pour 2021, avec la fin des aides de l'Etat, il faudra permettre un étalement du remboursement des dettes accumulées en 2020 et favoriser les apports de fonds propres par des mesures appropriées. C'est à ce prix que l'accroissement du chômage pourra être limité et le PIB sauvé.



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

Convergence

La revue interprofessionnelle incontournable



Découvrir Convergence

Accéder à la boutique



OU RENDEZ-VOUS SUR WWW.CCEF.NET
RUBRIQUE PUBLICATIONS > CONVERGENCE > COMMANDE EN LIGNE

CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE 2020 DES PROFESSIONS

Dans la limite du budget de la profession.

		Modalités 2020
		<i>Validées au Conseil de Gestion du 21 novembre 2019</i>
Professions n'ayant pas accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	1 400€
	Plafond journalier de prise en charge	350€
Professions ayant accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	900€
	Plafond journalier de prise en charge	300€
	% d'accès à la trésorerie	150%
	Montant minimum d'accès à la trésorerie	120 000€

CCEF



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

6 avenue Mac Mahon - 75017 PARIS
ccef@ccef.net
Tél : 01 44 94 27 70 - Fax : 01 44 94 14 89
www.ccef.net